

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tiendra une séance extraordinaire le 16 décembre 2024 à 19h30, à la salle municipale sise au 10, rue Louis-Charles-Panet pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 6^e jour de décembre 2024.



Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 6 décembre 2024, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2024.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier